

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 53 (1961)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Allocution du 1er mai à Radio-Genève  
**Autor:** Möri, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385196>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ciance des milieux populaires, l'occasion d'élever fortement le niveau culturel des masses.

L'inégalité d'instruction est une des principales sources de la tyrannie, disait Condorcet. Affirmation qui n'a rien perdu de sa redoutable acuité, en ce siècle où la science progresse à pas de géant. C'est bien ce que confirme aujourd'hui Jean Guéhenno dans cet aphorisme qui sera notre conclusion: « Les hommes à idées mènent le monde, et l'on pense avec une sorte d'effroi à celui que les fatalités sociales laissent sans lumières, devant eux si terriblement armés. » (*Sur le Chemins des Hommes*, p. 164.)

## Allocution du 1<sup>er</sup> Mai à Radio-Genève

Par Jean Möri

« C'est donc arrêté: les ouvriers d'Amérique, d'Angleterre et de toute l'Europe feront des manifestations de différentes natures, conformes aux décisions du congrès international des ouvriers », écrivait le 25 avril 1890 le *Grutlén*, organe officiel et obligatoire pour les membres des sections romandes de la Société du Grutli.

« Dans bien des contrées, les ouvriers chômeront, feront des cortèges et des assemblées populaires. Ce sera la grande Fête du travail, qui sera célébrée chaque année à la même époque. La plupart des gouvernements ne verront pas sans appréhension cette grande manifestation et sont résolus à l'empêcher.

» En Suisse, ajoutait le vaillant organe du mouvement ouvrier de la fin du siècle dernier, nous croyons que tous les gouvernements seront assez sages pour laisser toute liberté aux manifestations ouvrières. »

Au programme revendicatif figurait la journée de huit heures et la protection légale des travailleurs au moyen de conventions internationales.

Ces revendications, assez révolutionnaires pour l'époque, indignèrent évidemment le patronat de droit divin et troublèrent dans leur douce quiétude les autorités politiques et même spirituelles, encore peu enclines à s'engager dans les voies du progrès. Un pasteur de La Chaux-de-Fonds<sup>1</sup>, dont le *Grutlén* ne cite malheureusement pas le nom, eut cependant l'audace de faire en chaire la déclaration suivante: « J'affirme pour ma part qu'il y a quelque chose de profondément juste et de profondément chrétien dans les revendications

---

<sup>1</sup> Selon des informations qui nous sont parvenues après le 1<sup>er</sup> Mai, il s'agit du pasteur Borel-Girard, de la paroisse indépendante, dont la petite-fille est membre de la VPOD. Bon sang ne saurait mentir. (*Réd.*)

ouvrières, et que l'Eglise chrétienne tout entière devrait les examiner au point de vue chrétien. »

Ces revendications de la première manifestation du 1<sup>er</sup> Mai ont conduit successivement à la semaine de 48 heures dans la Loi fédérale sur le travail dans les fabriques et à la création de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs en 1900, l'ancêtre de l'Organisation internationale du travail. A l'origine de cette association on trouve la Confédération suisse. Ce qui explique d'ailleurs le choix de Bâle comme siège.

Les 114 conventions internationales du travail édictées de sa création en 1919 à nos jours par la conférence annuelle de l'OIT constituent la plus éclatante consécration d'une des revendications essentielles de ce 1<sup>er</sup> Mai historique de 1890.

Le Comité de l'Union syndicale suisse d'alors se réjouit en ces termes du succès de cette initiative: « Que de peine n'avons-nous pas eue à remplir nos locaux d'assemblées le soir, et combien de fois sans résultat! *Mais le 1<sup>er</sup> Mai les hommes accoururent, oubliant leur salaire et tout le reste pour fêter un jour qui n'était pas encore souligné dans aucun calendrier, mais qui pourtant subsistera et sera célébré à l'avenir.* »

Ces prévisions optimistes n'ont pas été démenties. Sans se lasser, depuis soixante-dix ans, le peuple continue à manifester le 1<sup>er</sup> Mai dans le monde entier.

Il est vrai que le climat social a complètement changé. Peut-être sous l'influence de l'extraordinaire développement technique qui fit monter l'eau courante à l'étage, remplacer successivement l'éclairage à l'huile par le pétrole, le gaz et l'électricité. L'expansion du chemin de fer, l'avènement de l'automobile, de l'avion, de la fusée et des spoutniks qui mettent la lune à portée de Cyrano de Bergerac, l'expansion de l'automation qui prend peu à peu le relai du machinisme et l'accès à de nouvelles sources d'énergie accélèrent cette évolution.

Mais c'est surtout grâce au développement des organisations syndicales, à leur rôle sans cesse accru dans la société, que l'on doit ce changement radical du climat social et l'extension continue des niveaux de vie des travailleurs.

En 1890, les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse comptaient ensemble 3460 membres. Ce nombre est aujourd'hui de 430 000. Alors que les syndicats ouvriers étaient à peine tolérés, ils se sont maintenant imposés, traitent d'égal à égal avec les associations d'employeurs et sont consultés par les autorités. Les fédérations professionnelles ou industrielles ont créé leur propre système de mutualité dans la deuxième moitié du siècle passé, bien avant que le législateur social se mette en mouvement. Elles imposèrent la négociation collective, qui aboutit d'abord au tarif d'entreprise dès la seconde partie du siècle dernier, au contrat collectif local

ou régional ensuite, à la convention collective valable sur l'ensemble du territoire national enfin. Actuellement, quelque 1700 conventions collectives règlent les rapports du travail de près d'un million de personnes. On ne saurait mieux souligner l'efficacité de cette politique contractuelle que par l'accord récent intervenu dans la métallurgie suisse, sous le signe de la paix du travail, qui envisage la réduction de l'horaire à 44 heures dès 1963, des augmentations immédiates de salaire, l'indemnisation lors de service militaire, etc.

En 1890, les assurances sociales étaient encore dans les limbes. Poussé vigoureusement par le mouvement ouvrier, le législateur s'est efforcé de combler cette déplorable lacune. Les assurances-maladie et accidents ouvrirent la voie législative. L'humiliante assistance des années de crise, de misère et d'écœurement fut remplacée finalement par l'assurance-chômage. Après bien des déboires, le souverain populaire couronna ce système de sécurité sociale encore embryonnaire par l'assurance-vieillesse et survivants en 1947. En l'espace de douze ans, cinq revisions de l'AVS ont déjà eu lieu. Mais alors qu'il fallut multiplier les démarches pour obtenir les quatre premières revisions fort modestes, la cinquième, beaucoup plus fructueuse, fut présentée en quelque sorte sur un plateau par l'honorable conseiller fédéral Tschudi. Ce qui signifie que l'entrée de deux représentants authentiques de la classe ouvrière au Conseil fédéral contribue également au changement favorable du climat social. L'assurance-invalidité témoigne du réjouissant souci d'encourager la réadaptation professionnelle dans l'intérêt des patients et de l'économie. Reste à conquérir l'assurance-maternité pour fermer le cycle.

Rien n'est définitif, tout évolue nécessairement. Ce qui veut dire que les efforts des syndicats et du législateur devront tendre constamment à l'amélioration et à la coordination des diverses branches de notre système de sécurité sociale.

La protection légale des travailleurs commença dans les cantons, s'étendit ensuite à l'ensemble des travailleurs industriels et des professions dangereuses au moyen de la Loi fédérale sur les fabriques de 1877. Depuis la fin du siècle dernier, les syndicats s'efforcent de conquérir le complément nécessaire dans le commerce et l'artisanat. Un projet de Loi fédérale sur le travail qui tend à cet objectif est actuellement soumis à l'étude du Parlement. D'aucuns s'attachent trop volontiers aux défauts du projet et négligent l'extension considérable du champ d'application à quelque deux millions de travailleurs, la réduction de la durée du travail et l'introduction de vacances minimums pour l'ensemble des travailleurs du pays. La Commission du Conseil national a déjà amélioré de façon sensible ce projet encore insuffisant. Si bien que les oppositions vont se réduire. A condition bien sûr que le Parlement suive le mouvement.

Mais on doit faire confiance au pouvoir de persuasion des syndicalistes. La loi sur le travail sera progressiste ou ne sera pas.

C'est pour ceux qui confondent trop facilement l'agitation avec l'action et rêvent d'un retour aux luttes spectaculaires du passé que nous avons présenté cette esquisse d'une évolution et ce bilan positif de l'action ouvrière, spécialement syndicale. Si les pionniers revenaient, ils s'engageraient certainement dans la même politique constructive que les plus avisés ont d'ailleurs eux-mêmes préconisée.

Les idéalistes qui recherchent un supplément d'âme dans la doctrine ne doivent pas oublier que tout le malheur des hommes vient justement de l'opposition irréductible d'innombrables vérités révélées. « Renoncez à vos dieux et venez adorer les nôtres. Sinon mort à vous et à vos dieux », s'écriait déjà un personnage redoutable de Dostoïevski.

Moins ambitieux, nous sommes pour la survie de l'humanité et non pour son extermination par excès d'absolutisme et d'intransigeance.

Le mouvement ouvrier, le syndicalisme en particulier, poursuit son idéal dans la coopération syndicale, économique et sociale, non pas seulement sur le continent européen, mais dans l'ensemble du monde. Alors que les nouveaux moyens de transport abolissent les distances terrestres, l'aide aux pays en voie de développement s'impose indiscutablement. Car, comme le dit si bien le préambule de la constitution de l'OIT: la pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour la prospérité de tous.

La meilleure contribution que nous puissions apporter à la paix dans le monde est d'appliquer nos principes de solidarité à l'échelle mondiale. C'est aussi de nous efforcer de construire de façon durable une société meilleure dans laquelle puisse s'épanouir la dignité de la personne dans le respect des intérêts généraux de la communauté.

Travailleurs de tous les pays, organisez-vous! C'est le meilleur moyen d'accélérer encore l'évolution vers la cité future et la justice sociale.

## Bibliographie

*Cybernétique.* — L'Association internationale de cybernétique vient de publier le recueil des actes du second congrès international de cybernétique qui s'est tenu à Namur en septembre 1958. Cet important ouvrage scientifique de plus de 1000 pages comporte les textes intégraux de quelque 80 communications présentées au cours du congrès, par des savants et des chercheurs de toute discipline et de toute nationalité. Le volume peut être obtenu au prix de 800 francs belges pour les membres de l'association, et 1200 francs belges pour les autres personnes, en passant commande au secrétariat de l'Association internationale de cybernétique, ASBL, rue Basse-Marcelle 13, à Namur, Belgique (compte chèque postal N° 453.56).